

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDÈCHE MÉRIDIONALE.

DEL.2023-CS-08

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 20.04.2023**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt avril, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : BRUN Marc, VEYRENC Yves, GUEIGUER Jacques

CCBA : GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, DEVES Jean-François, FAURE Cécile, PASTRE Colette, SOULERIN René

Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard

Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, MANIFACIER Christian, ROBERT Lionnel

Beaume Drobie : WALDSCHMIDT Pascal

Berg et Coiron : CROS Joël

Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, MASSOT Guy

Val de Ligne :

Nombre de délégués titulaires : 38

En exercice : 36

Présents : 20 (dont 6 suppléants)

Procurations : 5

Votants : 25

Absents : 22

Date de convocation : le 14/04/2023

Procurations : LACROTTE Robert à MAISONNEUVE Patrick, PONTIER Jean-Yves à SAUCLES Gérard, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, SOUBEYRAND Jacky à FAURE Cécile, TAUPENAS Martine à ROBERT Lionnel,

Absents : CHAPUIS Pierre, RIEU Dominique, ARNAUD Jean-Luc, DUCHAMP Cécile, MEYER Jean-Yves, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, CHABANE Francis, DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie, GILLY Michelle, NAJI Driss, DURAND Marie-Christine, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISNARD Thierry, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : MAISONNEUVE Patrick

Objet : Budget primitif 2023 du SYMPAM

Vu le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 13 avril 2023,

Le projet de budget primitif 2023 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB, en particulier la fusion des budgets 2022, principal et SCoT, et la clôture des budgets annexes.

Ce budget s'équilibre à 632 787,44 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 197 515,11 € pour la section d'investissement.

Il intègre les reprises des résultats des comptes administratifs 2022 des budgets principal et SCoT :

- Résultat de clôture excédentaire en sections de fonctionnement 2022 : 149 087,44 € repris automatiquement au compte R 002 « Résultat antérieur reporté » en recettes de fonctionnement ;
- Résultat de clôture excédentaire en sections d'investissement 2022 : 59.979,25 € repris automatiquement au compte R 001 « Résultat antérieur reporté » en recettes d'investissement.

Le contenu de ce budget est détaillé en annexes.

Les éléments par chapitre sont les suivants :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
011 - Charges à caractère général	90 500,00	013 – Atténuations de charges	3 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	306 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	415 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	84 000,00	77 / 78 – Produits exceptionnels	65 700,00
66 - Charges financières	10 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	40 000,00		
SOUS-TOTAL	531 000,00	SOUS-TOTAL	483 700,00
042 - Opérations d'ordre	4 000,00		
023 – Virement à la S.I.	97 787,44	Report N-1	149 087,44
TOTAL	632 787,44	TOTAL	632 787,44

Les principaux éléments d'appréciation par rapport au BP 2022 en **dépenses** sont :

- La hausse de 39 % du chapitre 011 avec comme dépenses les plus conséquentes :
 - 5 000 € de prestation archive effectuée par le CDG 07 ;
 - 4000 d'augmentation de charges locatives (énergie) ;
 - 3 500 € pour entretien de matériel roulant ;
 - 20 000 € d'honoraires (provisions pour recours).

- La baisse de 23 % du chapitre 012 consécutive à la mise à disposition de sa prise en charge par le CDG 69.
- La hausse de 30 % du chapitre 66 correspondant à 10 000 € suite à l'augmentation des intérêts de la ligne de trésorerie.

Les principaux éléments d'appréciation par rapport au BP 2022 en recettes sont :

- Le chapitre 74 avec :
 - 325.000 € de participations des EPCI (rappel 2022 : 412 900 €);
 - 90.000 € de remboursements 2022 et 2023 des CDC « ARC » et « DRAGA ».
- La nette diminution du chapitre 78 :
 - 14 000 € de reprises sur provisions de 2022 ;
 - 52 000 € de reprises sur provisions des budgets annexes,

Section d'investissement

En dépenses, cette section comprend :

- 44.409,00 € de restes à réaliser au chapitre 20 ;
- 104.457,82 € au chapitre 204 ;
- 5.400,00 € au chapitre 21 ;
- 11.999,77 € de dépenses imprévues.

Les recettes d'investissements sont :

- 35.748,42 € de dotations, fonds divers, excédent de fonctionnement ;
- 97.787,44 € de virement de fonctionnement ;
- 4.000,00 € liés à des opérations d'ordre ;
- 59.979,25 € d'excédent antérieur reporté.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du SYMPAM tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Gérard SAUCLES



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 007-200001642-20230420-DEL2023CS08-DE

